



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE JUINE ET DE SES AFFLUENTS



Nous contacter :

Syndicat mixte pour l'Aménagement & l'Entretien
de la Rivière la Juine et de ses Affluents
39, avenue des Grands
Parc industriel SUDESOR 91 190 Etampes
T: 01.64.94.58.93
E: siarja@siarja.fr
siarja.fr

entretien et restauration des cours d'eau • conseils aux collectivités • amélioration de la qualité des eaux • gestion des milieux aquatiques et humides • protection de la ressource en eau • lutte contre les inondations et les ruissellements



Rapport d'activité 2023

Adopté lors du comité syndical du 28 mars 2024



Le SIARJA regroupe les collectivités du bassin versant de la Juine : 2 communautés d'agglomération (CAESE, CEA), 3 communautés de communes (CCEJR, CCVE, CCDP), s'étendant sur 42 communes des départements de l'Essonne et du Loiret. Ces collectivités ont transféré leur compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) au SIARJA afin d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des cours d'eau du territoire. En effet, certaines problématiques comme la gestion du risque d'inondation nécessitent une action globale à l'échelle des bassins versants, permettant la mutualisation de moyens techniques et financiers.



Chaque commune est représentée par des délégués, formant un Comité syndical qui prend les décisions relatives au bon fonctionnement et à la réalisation des missions du syndicat
Photo SIARJA

Au service des collectivités du bassin versant de la Juine et de ses affluents

Le mot de la Présidente



La Juine et ses affluents impriment leur marque sur notre territoire, traçant les vallées riches en boisements et zones humides, cheminant dans nos plateaux dédiés à l'agriculture et dans nos villes et villages. Le lien étroit des cours d'eau avec la nappe de

Beauce qui l'alimente donne vie à de nombreuses activités : cressiculture, pêche, loisirs...

Aujourd'hui, le dérèglement climatique, avec son lot d'événements de plus en plus fréquents et intenses, impactent directement le cycle de l'eau, la rivière et son bassin versant. Il est de notre devoir, collectif, de nous préparer et de nous adapter pour que notre territoire soit le plus résilient possible face à ces changements importants. La rivière et sa trame verte et bleue doivent être considérées comme des alliées et des sources de solutions pour l'avenir.



C'est la démarche que le SIARJA a engagée auprès des collectivités du bassin versant, à travers le contrat territorial « Eau, Climat et Trame verte et bleue » proposé par les partenaires : Agence de l'eau, Conseils régionaux et départementaux. Un état d'esprit qui fait la force du syndicat : proximité et solidarité avec réactivité et professionnalisme.

4 missions

Le SIARJA intervient sur la Juine et ses affluents pour coordonner la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant. Sa compétence GEMAPI s'étend sur :

☒ L'aménagement du Bassin Versant :

Rétention naturelle des eaux de ruissellement, restauration de champs d'expansion des crues, reméandrage des cours d'eau...

☒ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau :

Entretien différencié de la végétation aquatique et des rives, suppression des embâcles, entretien et diversification des habitats aquatiques...

☒ La défense contre les inondations :

Connaissance des phénomènes naturels (submersion, débordement, remontée de nappe) ; contribution à l'intégration du risque dans l'aménagement, atténuation des phénomènes de crues et de ruissellements, information préventive et sensibilisation à la culture du risque, participation à la gestion de crise.

☒ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

Entretien et aménagement des zones humides selon leur plan de gestion, restauration de la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments, intégration des trames verte, bleue et noire dans la politique d'aménagement du territoire...



La Juine et son bassin versant (Autry-sur-Juine) Photo SIARJA



Les opérations de renaturation des cours d'eau (Saclas) Photo SIARJA



La lutte contre les inondations (Chalo-saint-Mars, crue 2016) Photo SIARJA



La protection et la restauration des écosystèmes (Abbéville-la-Rivière) Photo SIARJA



DES ACTIONS GUIDEES PAR LA GEMAPI **G**estion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations

Avec la GEMAPI, le SIARJA est compétent pour l'entretien et l'aménagement de l'ensemble des 200km de cours d'eau du territoire (et non plus seulement les 100 km de biefs perchés), le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, la connaissance et valorisation des milieux humides et des espèces inféodées. La logique de prise en compte du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant de la GEMAPI consolide également une politique de longue date du syndicat, d'intervention à l'échelle du territoire hydrographique. C'est ainsi que le SIARJA est structure porteuse d'un contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue (CTEC-TVb) et prend sa part dans des programmes de prévention des ruissellements et de préservation de la ressource en eau. Le SIARJA est impliqué dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'unité hydrographique Juine-Essonne-Ecole porté par le Conseil Départemental de l'Essonne. Il est partie prenante à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe de Beauce et milieux associés.



L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le SIARJA fonde ses interventions sur un programme pluriannuel d'entretien autorisé par Déclaration préfectorale d'Intérêt Général pour la période 2019-2023 puisqu'il implique des interventions sur fonds publics en terrain privé. Le propriétaire restant responsable de l'entretien de sa propriété, le SIARJA a un rôle essentiel de sensibilisation et de conseil de par sa présence quotidienne sur le terrain. Ses agents assurent en parallèle une surveillance des niveaux d'eau sur les ouvrages hydrauliques les plus sensibles. Le syndicat n'intervient que lorsque le bon fonctionnement du cours d'eau est compromis sur le plan de l'écoulement et du rôle écologique. Cette mission est donc essentielle à la prévention des inondations par débordement du cours d'eau. Pour une meilleure proximité, la maîtrise des coûts et l'anticipation des baisses de subventions sur ces opérations, le syndicat a fait le choix d'intervenir de plus en plus en régie par l'équipe de gardes-rivière. Un marché d'entretien permet de confier à des prestataires les opérations spécifiques ou plus lourdes nécessitant l'intervention d'engins. L'essentiel des interventions concernent le traitement sélectif de la ripisylve (boisement des berges) par bucheronnage ou élagage



(299 opérations dont 282 en régie) et la gestion différenciée de 580 embâcles (dont 563 gérés en régie), ainsi que des interventions ponctuelles de maîtrise de la végétation aquatique (9 460 ml entretenus dont 3 920 ml en régie) ou de replantation (1 campagne) ou de gestion des déchets dans le lit du cours d'eau. L'équipe du SIARJA exerce également un suivi en lien avec la vie du cours d'eau : 6 incidents et pollutions, suivi hydrologique ou à la demande des collectivités et acteurs du territoire (12 interventions en 2023).

En 2023, le SIARJA a ainsi mobilisé ses trois gardes-rivières et son apprenti et consacré un budget de 95K€TTC aux prestations d'entretien, avec une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des Conseils Départementaux du Loiret et de l'Essonne.

Démonstration de l'utilisation d'un treuil forestier thermique par les équipes du Syndicat de l'Ecole (SEMEA) en visite au SIARJA en novembre 2023



L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

Le SIARJA intervient dans le cadre de la restauration du cours d'eau. Les objectifs visent à rétablir sa continuité écologique (circulation de la faune piscicole, transport sédimentaire) en agissant sur les ouvrages faisant obstacle et à améliorer son hydromorphologie pour retrouver un fonctionnement plus naturel du lit, des berges et de la ripisylve en tenant compte des milieux en lien avec le cours d'eau (boisements et zones humides, annexes hydrauliques, mares...). Ces opérations vont dans le sens d'une amélioration du laminage naturel des crues et d'un soutien naturel des débits d'étiage.

La restauration écologique du cours d'eau conduit à des dossiers complexes sur le plan réglementaire et humain (lien avec les propriétaires, usagers et ayants droit, collectivités de situation...), se déroulant sur plusieurs années entre les premières réflexions et la réalisation effective des travaux. Quatre ouvrages hydrauliques prioritaires ont été définis lors de la précédente mandature : le Moulin d'Ezeaux à Chalou-Moulineux dont la continuité a été constatée fin 2022, le Moulin de St Denis à Saclas et le Bief des Cailles et Boigny à Saclas/Le Mérévillois dont les travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral en 2022. Les travaux ont démarré sur le site Cailles et Boigny en septembre 2023 par l'abattage et le dessouchage le long du bief. Les travaux ont été mis en suspens le 26 octobre à cause des conditions

météorologiques défavorables (risques d'embourbement et de dégradation des berges suites aux événements pluvieux de l'automne 2023). Les travaux devraient repartir en fin d'hiver.

Les travaux sur le Moulin de Saint Denis commenceront en juin 2024 (toute intervention étant prohibée avant sur ce secteur en 1^{ère} catégorie piscicole).



Travaux sur le bief Cailles et Boigny (Le Mérévillois / Saclas)



Des démarches ont été poursuivies sur 5 ouvrages hydrauliques pour la restauration écologique du cours d'eau : sur le Moulin d'Ahaut (Juine à Saclas) avec le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre, sur le secteur Chérel (Chalouette à Chalo-Saint-Mars) avec le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre et d'une mission topographique et du bief des Clercs (Juine à Boissy-la-Rivière/Saint-Cyr-la-Rivière) pour lequel la topographie et un avant-projet ont été réalisés. Le dossier d'autorisation mené en régie concernant l'ancien moulin de Noisement (Eclimont à Boissy-la-Rivière) a été mis à l'instruction et une mission topographique a été réalisée. Le projet inclut le maintien d'une brèche en rive droite de la Juine permettant une meilleure connexion entre la Juine et l'Eclimont, la réalimentation des zones humides et le contournement du site de Noisement en amont immédiat de la confluence Juine/Eclimont.

Les ouvrages du Moulin de Bouray sur la Juine à Lardy, ouverts suite à un incident intervenu lors de l'entretien en 2022 ont malheureusement été refermés par le propriétaire en 2023. Le site n'est plus accessible aux équipes du SIARJA qui a alerté les services de l'Etat sur les risques induits par la vétusté du site hydraulique et sa gestion erratique.

Le SIARJA est associé à la relance par l'Ille de loisirs d'Etampes d'une étude de réaménagement du site qui comprendra des volets liés à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau (sur le Juineteau) et de restauration des zones humides. Par ailleurs, les travaux concernant les ouvrages du Domaine départemental de Méréville pour la restauration de la continuité au moulin du Pont menés par le Conseil départemental de l'Essonne sont suivis par le SIARJA.

Les investigations de terrain menées sur le ruisseau du Mauvais temps (ru de Cramart) dans le nord du bassin versant ont conduit à intégrer ce secteur dans le dossier de renouvellement de la Déclaration d'Intérêt général en cours d'instruction par la DDT, dossier réceptionné le 31 octobre 2023. Un cahier des charges pour l'étude hydrologique et hydromorphologique de ce ru a été rédigé, étude qui s'articulera avec les autres études menées dans ce secteur, à savoir le diagnostic écologique des zones humides et la modélisation hydrologique et hydraulique du ru menée dans le cadre du PAPI.

Le SIARJA a engagé une réflexion sur l'influence de l'activité cressicole sur l'hydrologie des cours d'eau, notamment en période d'étiage. En effet, leur alimentation par des puits artésiens profite vraisemblablement au soutien d'étiage. Une stagiaire en M1 Hydrologie-Hydrogéologie-Géochimie Environnementale a été engagée d'avril à juin en ce sens. Les données recueillies confirment en première approche un soutien significatif du débit des cressonnières au débit des rivières.

Au global, 486K€HT de crédits nouveaux ont été engagés en 2023 sur cette thématique, avec une aide financière attendue de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'EPTB Seine Grands Lacs à hauteur de 80%.



Mesures de débit réalisées dans le cadre d'un stage sur les cressonnières

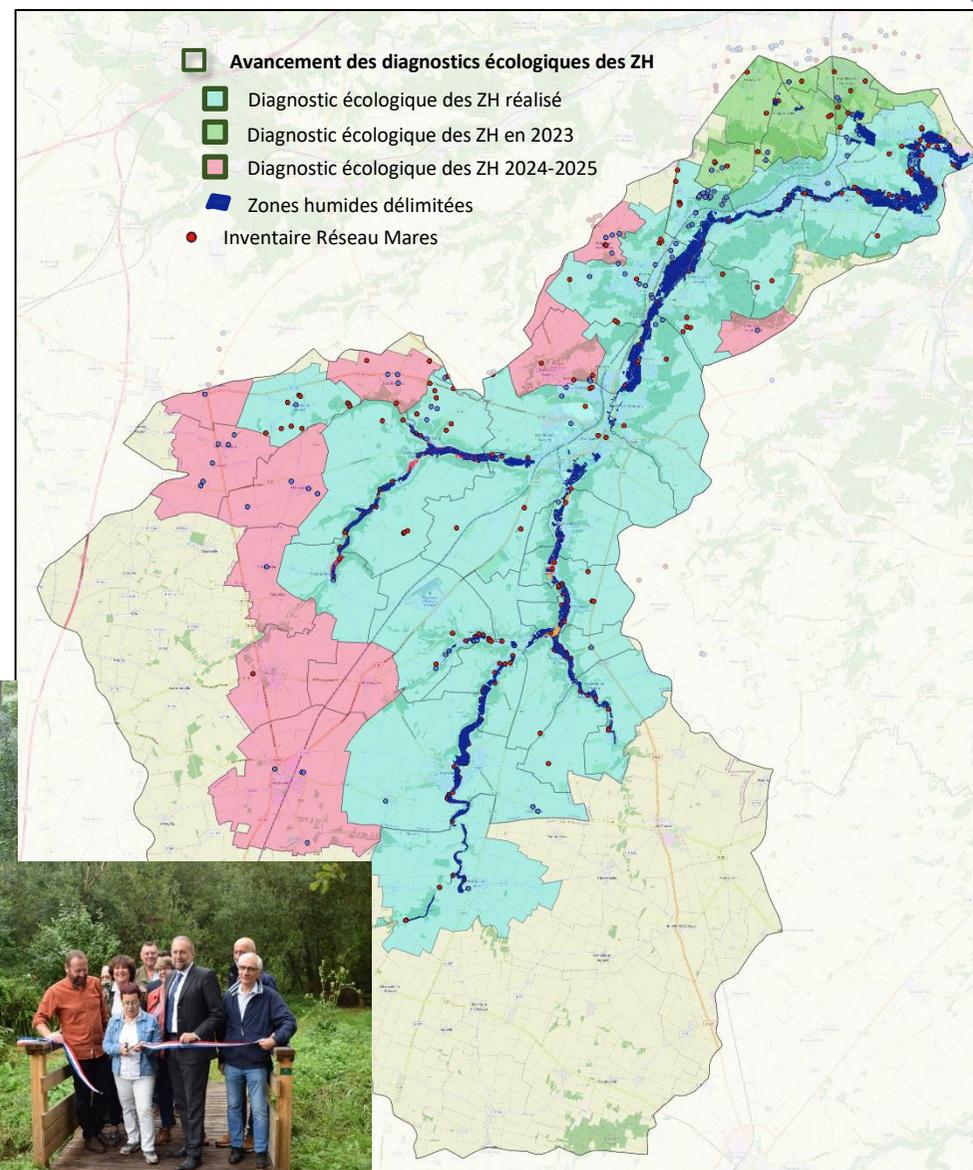


LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES SITES, DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

La préservation de ses vastes zones humides est un enjeu majeur pour le territoire, pour sa biodiversité, pour la qualité de la ressource mais aussi pour la maîtrise des phénomènes de crue et d'étiage.

Les études d'identification et d'orientations de gestion des zones humides se sont déroulées selon le calendrier prévu. L'étude du secteur du Ruisseau du Mauvais temps s'est déroulée en 2023 et l'étude du secteur Juine aval (communes de Chamarande, Janville-sur-Juine, Bouray-sur-Juine, Lardy, Saint-Vrain et Itteville) s'est achevée en 2023 pour terminer de couvrir l'ensemble du fond de vallée.

Les travaux de restauration et d'aménagement écologique de la zone humide du Parc André Bouniol à Chalo-Saint-Mars, subventionnés par le Conseil départemental de l'Essonne et le Conseil régional d'Ile-de-France, ont été menés à bien en 2023.



Le nouveau sentier pédagogique, les mares créées et restaurées, le ruisseau remis à l'air du Parc Bouniol ont été inaugurés le 13 septembre 2023



Le SIARJA a également mis en place des aménagements en vue d'un éco-pâturage sur le marais d'Auvers-Saint-Georges.

Le SIARJA poursuit sa démarche « Réseau Mares », par l'inventaire, la cartographie, la caractérisation écologique des mares du territoire en vue de la hiérarchisation des enjeux et des interventions pour leur conservation et leur restauration. Plusieurs projets ont ainsi été engagés en 2023 par le SIARJA comme la restauration de la mare communale de Saint-Hilaire, de la mare des Hautes Prasles à Etréchy.

Le SIARJA a accompagné de nombreuses communes et maîtres d'ouvrage en lien avec la question des zones humides et des mares : acquisition, préservation, gestion, restauration, récréation et valorisation, suivi, appui pour les documents d'urbanisme, animations sur plus de trente projets ou dossiers (notamment sur la CCEJR et sur les communes d'Etréchy, Chamarande, Saint-Vrain, Lardy, Bouray-sur-Juine, Chalo-Saint-Mars, Auvers-Saint-Georges, Villeneuve-sur-Auvers, Etampes, Morigny-Champigny, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Hilaire, Autruy-sur-Juine. Par exemple, le SIARJA est engagé dans des partenariats avec la CCEJR pour développer le Réseau Mares sur le territoire communautaire et avec la Société Nationale de Protection de la Nature pour le renforcement de la trame de mares entre la forêt régionale de Saint-Vrain et la forêt départementale du Belvédère à Chamarande.



Des vaches pie-noire bretonnes arriveront au printemps 2024 sur le Marais d'Auvers

En 2023, le SIARJA a concrétisé l'acquisition foncière d'un vaste site de 4,38 ha en bord de Juine, composé d'étangs et de bassins de l'ancienne pisciculture des Lavandières au Mérévillois. En l'absence de pisciculteur professionnel intéressé par la reprise de l'activité, le SIARJA s'est positionné auprès de la SAFER, avec pour projet la renaturation complète du site.



Le SIARJA opère également un suivi des milieux et de certaines espèces patrimoniales (frayères, écrevisses, retour du castor...) ou invasives (renouée du Japon, hydrocotyle fausse-renoncule...) et participe aux opérations menées par la fédération départementale de pêche de l'Essonne.

Au global, 505K€HT crédits nouveaux ont été engagés en 2023 sur cette thématique, avec une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'EPTB Seine Grands Lacs à hauteur de 80%.

L'acquisition du site des Lavandières au Mérévillois permet d'envisager l'effacement des ouvrages hydrauliques, le remeandrage du cours d'eau au sein d'une zone humide à restaurer ainsi que l'engagement sur ces objectifs des propriétaires situés à l'amont jusqu'à Semainville.



L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT

POUR UN BASSIN VERSANT PERMEABLE, PEU REACTIF AUX EVENEMENTS PLUVIEUX

Si le régime hydraulique de la Juine, rivière alimentée par la nappe et ses nombreuses zones humides en font une rivière peu sujette aux risques liés aux débordements, le bassin versant est par contre fortement impacté par des phénomènes de ruissellements et d'érosion en zone rurale, du fait de la présence de plateaux interrompus par des coteaux et la présence de thalwegs (vallées sèches susceptibles de se réactiver lors des événements pluvieux). Suite à l'étude lancée à l'échelle du bassin versant en 2017, cinq sous-bassins versants prioritaires ont été définis : Etréchy/Chauffour-lès-Etréchy, Auvers-Saint-Georges/Villeneuve-sur-Auvers, Guillerval/Saclas, Chalo-Saint-Mars/Chalou-Moulineux et Ormoy-la-Rivière. Suite à la concertation sur les deux premiers secteurs en 2022 auprès des agriculteurs concernés par les aménagements envisagés en hydraulique douce (haies, fascines, fossés, mares...), le projet a été réorienté en 2023 en vue de mobiliser en premier lieu du foncier public. Des premières opérations sont envisagées à compter de 2024.

En complément à ce projet, la candidature du SIARJA a été retenue pour porter un Projet Agro-Environnemental et Climatique TRAMES Juine (Transition et Résilience des Agrosystèmes pour la Mitigation de l'Erosion des Sols et pour la biodiversité sur le bassin versant de la Juine) de manière à permettre aux agriculteurs du bassin versant de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) comme l'implantation de couverts favorables d'intérêt pour la faune et la flore, la création de prairies et l'entretien des infrastructures Agro-écologiques (haies, mares, fossés). Lors de la première campagne en 2023, trois agriculteurs situés à Angerville, Saclas et Morigny-Champigny ont été accompagnés dans le cadre des MAEC pour la création de couverts et de prairies sur une surface totale de 22,97 Ha.

POUR UNE RESSOURCE EN EAU PRESERVEE, POUR L'HOMME, POUR LA RIVIERE

EN ZONE AGRICOLE

Le SIARJA appuie le territoire et tout particulièrement le secteur prioritaire de la CAESE dans la définition des Aires d'Alimentation de Captages (AAC). Avec le recrutement fin 2023 d'une animatrice Préservation de la ressource en eau par la CAESE, le suivi opéré par le SIARJA sera réorienté vers les enjeux directement en lien avec la GEMAPI (ruissellement/érosion, préservation de la trame verte et bleue).



Déplacement sur le terrain dans le cadre de la concertation avec les agriculteurs concernés par les aménagements d'hydraulique douce



Parallèlement, le SIARJA anime une stratégie agricole pour le développement des filières à bas niveaux d'intrants (BNI) sur l'ensemble du bassin hydrographique de la Juine. Les actions prévues en 2023 ont été engagées ou poursuivies. En tout, 17 actions ont été menées parmi ces enjeux : agriculture biologique, chanvre, élevage extensif, miscanthus, cresson, filières diversifiantes et surfaces agro-écologiques.



Animation Chanvre organisée par le Groupement des Agriculteurs Biologiques en Ile de France, en partenariat avec le SIARJA et le groupe Plantes & Fruits qui a repris Gâtichanvre

Le syndicat a ainsi pu participer et contribuer à plusieurs actions proposées par des partenaires, allant dans le sens des orientations de la stratégie agricole pour les filières BNI.

En particulier, le SIARJA a intégré le comité technique et le comité de programmation du programme LEADER porté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français sur le Groupement d'Actions Local du Gâtinais français, qui inclut le

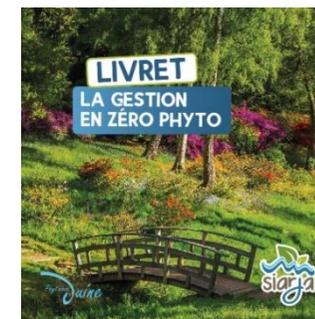
périmètre de compétence du SIARJA hormis les communes de Cœur d'Essonne Agglomération.

Ce programme permet de mobiliser des fonds européens autour de la structuration des filières agricoles et sylvicoles durables et de promouvoir une démarche d'aménagement durable comme la lutte contre l'artificialisation des sols et la dégradation des milieux naturels. Le SIARJA est également associé au projet Sésame, programme pour la transition agricole et alimentaire de Cœur d'Essonne Agglomération, labellisé France 2030 Territoires d'innovation.

Ces deux démarches permettent de couvrir le bassin versant francilien fortement dominé par l'activité agricole et ses impacts sur le cours d'eau (apports hydrauliques, sédimentaires, polluants diffus...) et de développer des liens partenariaux avec les acteurs du territoire pour l'émergence de projets concourant à l'amélioration du fonctionnement du bassin versant et du cours d'eau.

EN ZONE URBAINE ET PERI-URBAINE

Le programme Phyt'Eaux Juine 2, subventionné par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental de l'Essonne, a permis aux collectivités de bénéficier gracieusement de l'accompagnement des bureaux d'études mandatés par le SIARJA pour la pérennisation du zéro phyto et la végétalisation des espaces urbains et péri-urbains. Les diagnostics de cimetière, de terrain de sport et d'écoles et les animations scolaires et grand public se sont poursuivis jusqu'à mi-avril 2023, date d'achèvement du programme.



AXES	ENJEUX
I. Développer les filières à bas niveaux d'intrants existantes	A – L'agriculture biologique
	B - Le chanvre
II. Insérer de nouvelles filières à bas niveaux d'intrants	A - L'élevage extensif en systèmes herbagers avec approvisionnements fourragers
	B - Le miscanthus
	C - Le sarrasin
III. Accompagner la transition agricole	A – Les cultures céréalières et oléagineuses principales
	B - Le cresson
	C - Les PPAM
	D – Les filières diversifiant les assolements
	E – Les surfaces agro-écologiques

Orientations de la stratégie de développement des filières à bas niveau d'intrants du bassin versant de la Juine



POUR UN BASSIN VERSANT RESILIENT ET FONCTIONNEL SUR LE PLAN DE LA BIODIVERSITE

Depuis 2021, le SIARJA a engagé, avec le bureau d'études TERROÏKO qui développe une méthode innovante issue de dix ans de recherche scientifique en écologie, l'étude détaillée des fonctionnalités des réseaux écologiques du Bassin Versant de la Juine : Trame Verte, Bleue et Noire (la trame noire est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes). En 2023, le SIARJA poursuit le partage et la valorisation des résultats de l'étude auprès des collectivités du territoire afin d'appuyer techniquement la planification de l'urbanisme PLU, SCOT... En parallèle, le SIARJA participe à un autre type de modélisation (projet Interface, porté par le Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces LADYSS UMR CNRS 7533) concernant la connectivité des réseaux de mares, de manière à recouper différents niveaux d'informations et méthodes. Celui-ci a donné a donné lieu à une publication dans la revue Sciences Eaux et Territoires de l'INRAE en 2023.

Le SIARJA est associé à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme et appelé à émettre des avis dans le cadre de permis de construire en lien avec les cours d'eau, notamment en 2023 concernant les communes du Mérévillois, Châlo-Saint-Mars/Chalou-Moulineux, Saint-Vrain, Saint-Hilaire. Le SIARJA a également été associé à la procédure de classement de la vallée de la Chalouette et de la Louette par la DRIEAT avec participation à des réunions et fourniture de données.

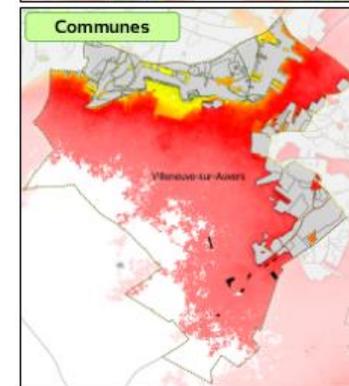
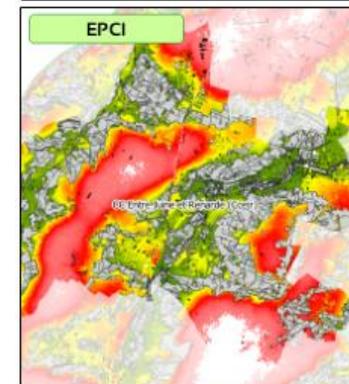
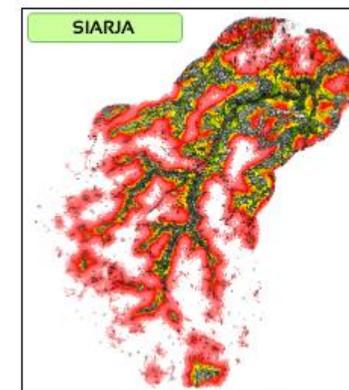
Le SIARJA s'est fortement impliqué dans l'étude de Territorialisation du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sur le bassin versant de la Juine réalisée par l'Institut Paris Région et commanditée par le Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre de sa politique de préservation de sols, en fournissant des données et contribuant à la réflexion lors de plusieurs réunions.

Pour appuyer l'intégration des enjeux Eau, Climat et Trame verte et bleue dans les démarches et l'aménagement du territoire, le SIARJA a conçu une formation de 3 jours à destination des élus et services du territoire. La première journée, consacrée à la définition des enjeux et du contexte, s'est tenue en décembre 2022. Les sessions suivantes, relatives à l'évolution de la réglementation, aux outils de planification, d'instruction et de contrôle, ont eu lieu début 2023.

Le SIARJA mène également de nombreuses actions de sensibilisation et de communication (81 au total en 2023). Elles ont permis de diffuser des informations auprès du grand public, d'élus ou encore de pêcheurs sur 8 grandes thématiques.

Présent au salon Innopolis/Aquapolis du 19 septembre 2023, le SIARJA a présenté sa politique en faveur de l'intégration des enjeux Eau, Climat et Trame verte et bleue en lien avec ses compétences GEMAPI.

Exemples de restitution de la TVB, au niveau du bassin versant, d'une intercommunalité ou d'une commune





LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU, CLIMAT ET TRAME VERTE ET BLEUE DE LA JUINE ET DE SES AFFLUENTS



Le SIARJA porte depuis 2009 une politique de contractualisation pour une gestion de l'eau cohérente et concertée. Le 1^{er} contrat de bassin 2009-2013 a permis de lancer des études structurantes concernant le rétablissement de la continuité écologique et l'amélioration de la collecte et du traitement des rejets. Le 2^{ème} contrat de bassin s'est attaché à mettre en œuvre les programmes d'actions établis au 1^{er} Contrat. Ainsi, les études et travaux de restauration des milieux aquatiques, la remise à niveau de systèmes d'épuration et le programme Phyt'eaux Juine 1 accompagnant les collectivités vers le zéro phyto ont été menés à bien. Signé par 58 collectivités et partenaires, ce 2^{ème} contrat s'est terminé le 31 décembre 2018.

Ces deux contrats successifs ont créé une dynamique partenariale de confiance et de proximité rassemblant à la fois les élus locaux, les partenaires techniques et financiers, des associations et des acteurs économiques autour de la gestion de l'eau. Le 3^{ème} contrat Juine et affluents et son programme d'action, dont le périmètre a été élargi pour prendre en compte les acteurs de l'amont du bassin versant, s'étend sur la période 2020-2024. Il met l'accent sur la cohérence d'ensemble des actions à mener dans le cadre de la compétence GEMAPI, en lien avec des compétences exercées par d'autres maîtres d'ouvrage (aménagement, eaux pluviales urbaines...), pour favoriser l'adaptation du territoire face au changement climatique. Il vise la préservation et la restauration des trames bleue (milieu aquatique) et turquoise (milieux et zones humides en interface entre la trame verte et la trame bleue), le confortement de la trame verte face aux risques engendrés par les phénomènes pluvieux intenses (ruissellements et coulées boueuses), la gestion différenciée des eaux pluviales et la végétalisation des espaces en ville, la préservation de la ressource en eau destinée à l'eau potable et des sources alimentant les milieux aquatiques et humides, et l'intégration de ces enjeux dans les démarches et l'aménagement du territoire.

Au global, quatre postes sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau et les Conseils Régionaux d'Ile-de-France et Centre-Val de Loire sur des missions d'animation liées au contrat de territoire (à hauteur de 59 à 80%) ainsi que le poste de technicien rivière (à hauteur de 9%).



Le tableau ci-contre récapitule les engagements prévus en 2023 (hors animation) et les montants effectivement engagés par les maîtres d'ouvrage impliqués dans le contrat (SIARJA, Conseil départemental de l'Essonne, EPCI).

Le taux d'engagement financier global pour 2023 s'élève à 144%, du fait d'une forte dynamique sur l'axe 1 (favoriser l'adaptation des trames bleue et turquoise au changement climatique). En particulier, les opérations notables concernent l'engagement des travaux sur les biefs Cailles, Boigny et Saint-Denis par le SIARJA (action 1.1), les travaux de mise en séparatif dans le secteur du ruisseau du Mauvais temps par Cœur d'Essonne Agglomération (action 1.2) et l'acquisition foncière du site des Lavandières par le SIARJA (action 1.3).

PROGRAMME D'ACTIONS CONTRAT DE TERRITOIRE EAU, CLIMAT et TRAME VERTE ET BLEUE - JUINE ET AFFLUENTS 2020-2024			
Actions retenues par enjeu	Montant annuel (€, en HT)		
	Prévisionnel 2023	Engagé 2023	Taux d'engagement 2023
Enjeu 1. Favoriser l'adaptation des trames bleues et turquoise au changement climatique			
<u>Action 1.1.</u> Restaurer la continuité écologique	420 000 €	321 684 €	77%
<u>Action 1.2.</u> Renaturer les cours d'eau	497 000 €	1 210 800 €	244%
<u>Action 1.3.</u> Préserver et restaurer les zones humides	125 000 €	658 888 €	527%
TOTAL ENJEU 1	1 042 000 €	2 191 372 €	210%
Enjeu 2. Participer à l'adaptation du territoire dans le cadre du changement climatique			
Action 2.1. Prévenir l'érosion et les ruissellements ruraux	150 000 €	- €	0%
Action 2.2. Intégrer les eaux pluviales en ville, désimperméabiliser et végétaliser	105 000 €	- €	0%
Action 2.3. Améliorer la connaissance de la genèse des inondations, participer à la prévention et à la gestion des inondations (lien PAPI d'intention JEE)	- €	- €	
Action 2.4. Préserver la ressource en eau	4 500 €	- €	0%
Action 2.5. Préserver les sources de la Juine	40 000 €	- €	0%
Action 2.6. Pérenniser le 0 phyto et favoriser la végétalisation des espaces urbains et péri-urbains	179 116 €	28 927 €	16%
TOTAL ENJEU 2	478 616 €	28 927 €	6%
Enjeu 3. Intégrer les enjeux eau, climat et trame verte et bleue dans l'aménagement du territoire			
Action 3.1. Aménager durablement le territoire : SAGE, PCAET, Projets de Territoire	- €	- €	
Action 3.2. Appuyer techniquement la planification de l'urbanisme : PLU, PLUi, SCOT	20 000 €	- €	0%
TOTAL ENJEU 3	20 000 €	- €	0%
TOTAL GENERAL (Hors animation)	1 540 616 €	2 220 299 €	144%



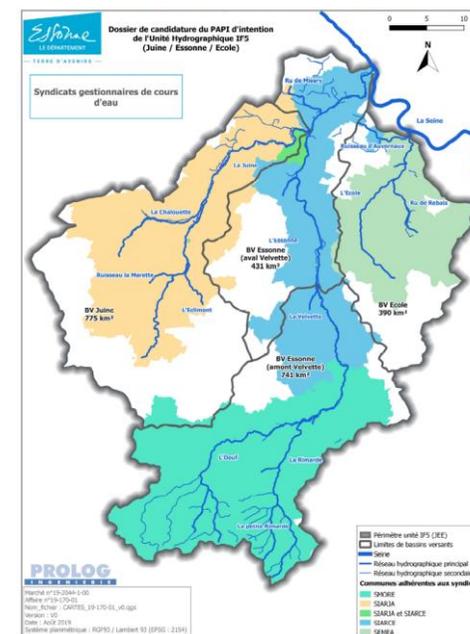
LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS D' INTENTION (PAPI D' INTENTION)

En 2018, il a été acté d'initier un PAPI d'intention 2020-2023, porté par le Conseil départemental de l'Essonne, en vue d'engager une démarche commune sur l'unité hydrographique Juine Essonne Ecole et de mettre à niveau les connaissances utiles à la définition d'un programme de prévention des inondations, décliné comme suit :



Campagne topographique préalable à la modélisation 1.6

- Axe transversal : Favoriser la production et le partage des données entre structures
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6 : gestion des écoulements
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique



Le SIARJA participe activement en tant que partenaire à la mise en œuvre de plusieurs actions. L'action 1.6 « Mise en place d'une plateforme partagée de modélisation hydrologique et hydraulique et amélioration des connaissances sur les aléas Débordement et les enjeux sur le bassin versant de l'Essonne » a été lancée en 2023. Le « protocole de communication en gestion de crise entre les acteurs locaux » (Action 3.1) a été validé courant 2023 et a servi de base à l'exercice de crise organisé par la Préfecture de l'Essonne le 6 décembre 2023. Le SIARJA a mis à profit cet exercice pour mettre à jour et tester son protocole interne de crise. L'action 1.5 « Identification et pose de repères sur des axes de ruissellement » s'est poursuivie par l'élaboration de panneaux d'information qui seront déployés sur des sites pilotes dont Chalo-Saint-Mars/Saint-Hilaire et Auvers-Saint-Georges.

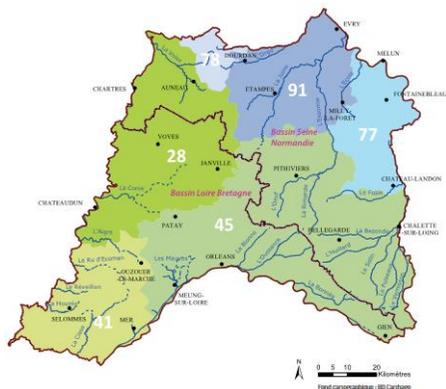
Parallèlement, le SIARJA est maître d'ouvrage pour certaines actions comme le programme de lutte contre les ruissellements en zone rurale qui participe également du PAPI d'intention (action 6.6). Le projet d'installation de stations de mesures hauteur/débit et pluviométriques sur le bassin versant de la Juine (action 2.5) a démarré par une étude de maîtrise d'œuvre. L'étude d'optimisation du fonctionnement hydraulique et écologique du marais d'Itteville (action 6.3) a également émergé par la rédaction du cahier des charges.

Le comité de pilotage du PAPI d'intention s'est tenu le 12 janvier et un comité technique a eu lieu le 13 juin 2023.

Des crédits à hauteur de 53K€HT ont été engagés pour le PAPI en 2023 par le SIARJA, avec des aides attendues du fonds de prévention des risques naturels majeurs (ex fonds Barnier), de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne à hauteur de 65 à 80%.



LE SAGE DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

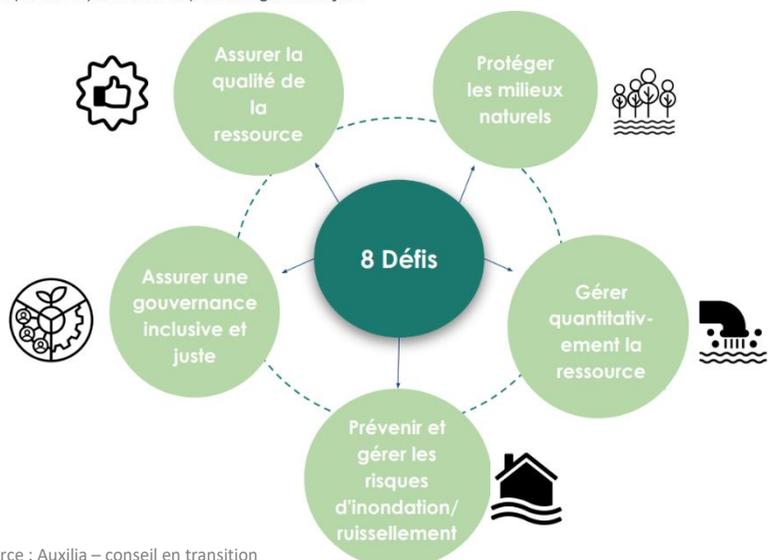


La nappe de Beauce constitue un réservoir d'eau parmi les plus importants de France. De cette ressource dépendent de nombreux milieux aquatiques et maintes activités humaines, notamment la rivière Juine. Dans les années 1990, des périodes de sécheresse ont déclenché des prélèvements agricoles importants, entraînant une succession d'étiages sévères des cours d'eau et conduisant à de nombreux conflits d'usages (pénuries d'eau pour l'alimentation en eau potable, mortalité des populations piscicoles...). En vue d'établir une gestion durable de la ressource, une procédure d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été initiée en 1999. Une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée, regroupant les acteurs publics et les parties prenantes de ce vaste territoire. Les documents du SAGE ont été approuvés par arrêté interpréfectoral du 11 juin 2013.

Le portage de la démarche est assuré depuis l'origine par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dont le périmètre est inclus mais bien moins étendu que celui du SAGE qui s'étend sur deux régions (Ile-de-France et Centre Val de Loire), six départements (Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne) et 681 communes, réparties sur deux grands bassins hydrographiques (Seine Normandie et Loire Bretagne).

8 défis pour répondre à 5 grands enjeux du SAGE

Chaque défi répond à un ou plusieurs grands enjeux



Source : Auxilia – conseil en transition

La CLE est par ailleurs confrontée à des difficultés croissantes, financières et techniques, pour préserver la nappe de Beauce. En particulier, suite au désengagement de certains partenaires financiers, ses moyens humains - pourtant indispensables au bon fonctionnement du SAGE et à la poursuite de ses objectifs, ont été fortement réduits. Face à ces difficultés et au regard des nouveaux défis induits par le changement climatique, le SAGE Nappe de Beauce a engagé en 2022 une mission de concertation autour des enjeux du SAGE. Cette étude, confiée à Auxilia, a mobilisé les acteurs du territoire, en tenant compte des évolutions de la gouvernance locale en matière de GEMAPI et de gestion de l'eau, afin de co-construire une feuille de route pour le SAGE et de consolider son portage. Quatorze actions, organisées autour de 8 défis répondant à 5 grands enjeux ont été définies.



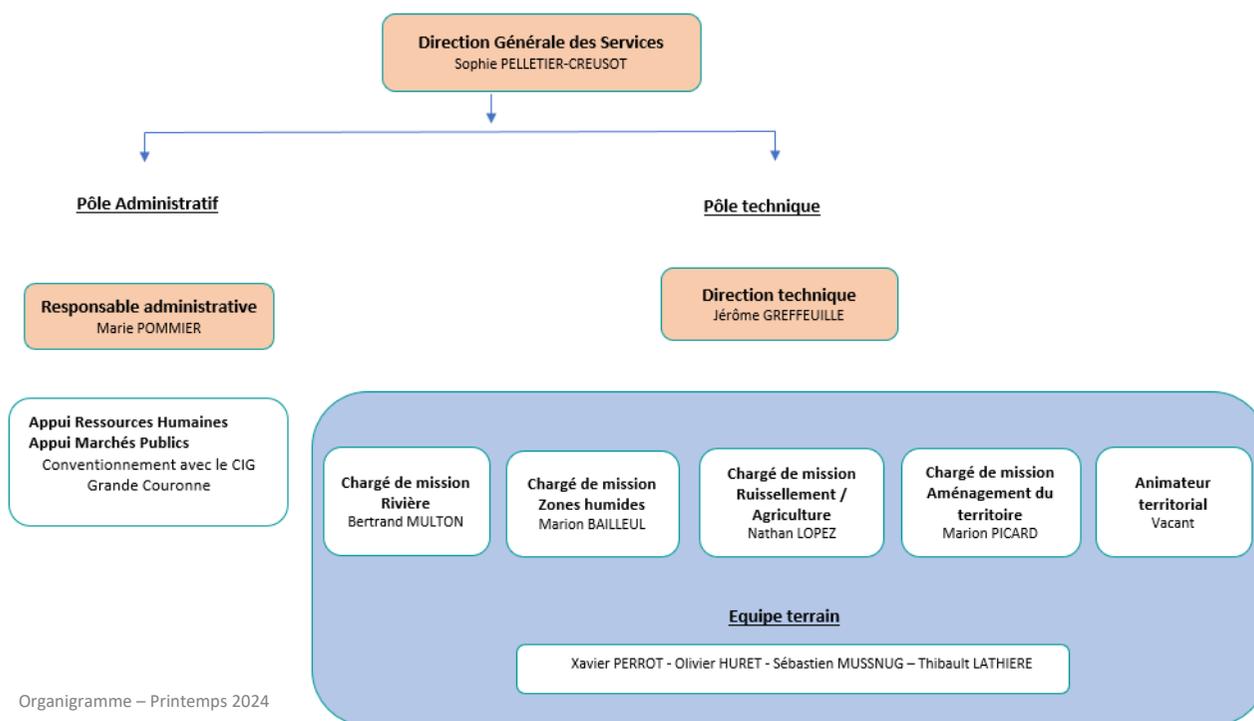
Le SAGE Beauce et milieux aquatiques associés s'étend sur un vaste territoire (en rose)

Source : Auxilia – conseil en transition



GOVERNANCE DU SIARJA

Suite aux élections municipales de 2020, le nouveau comité syndical, composé de 50 délégués (et autant de suppléants) a été installé le 18 septembre 2020. Le bureau du SIARJA est composé actuellement de Maryvonne SIEBENALER présidente, Julien GARCIA, premier vice-président, délégué aux relations avec les collectivités et les partenaires institutionnels, Fabrice JAOUEN, deuxième vice-président, délégué aux finances, Lionel VAUDELIN, troisième vice-président, délégué aux travaux, Olivier BARBEROT, quatrième vice-président, délégué aux questions relatives au monde agricole. Le bureau est également constitué de : Michel ROULAND, Secrétaire permanent, et de sept assesseurs : Stéphane DEMEULEMEESTER, Michaël MÉRIGOT, Laetitia COLONNA DE LECA, Bernadette DORAT, Thierry GUERIN, Denis MEUNIER et Daniel HAUTEM.



Organigramme – Printemps 2024

L'ÉQUIPE DU SIARJA

L'organigramme du SIARJA a été modifié en mars 2023 pour prendre en compte le redéploiement des thématiques Préservation de la ressource vers les thématiques Ruissellement/Erosion. A compter du printemps 2024, le SIARJA se restructure par la création d'une direction technique.

En 2023, le SIARJA a recruté son apprenti à la fin de son cursus et a accueilli deux stagiaires : Ameline MARSOLLIER qui a élaboré un livret sur les Zones humides (2 mois) et Emma ROUSSEL qui a travaillé sur l'impact des cressonnières (3,5 mois).



La gestion de la rivière a de tous temps été une préoccupation des pouvoirs publics et des riverains. Une « Commission exécutive d'entretien », précurseur du syndicat actuel, fut déjà créée dès la fin du XIX^e siècle.

Source : Archives Nationales: FR810331a743



NOS PARTENAIRES MEMBRES



ET SIGNATAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE



PARTENAIRES FINANCIERS



CONTACT SIARJA : SudEssor, 39 avenue des Grenots

– 91150 ETAMPES – 01 64 94 58 93

siarja@siarja.fr - www.siarja.fr

Réalisation SIARJA. Couverture : vue du Marais d'Auvers (CDENS91).
 Infographie 1^{ère} et 4^{ème} de couverture et p2 par Artégaïa pour le SIARJA
 Livret du riverain illustration par V. Gavériaux pour le SIARJA
 Imprimé par ISG – Avril 2024

